



SOUMETTRE UNE DEMANDE D'OCTROI

Fonds Opération Enfant Soleil - Volet Immobilisations

Le Fonds Opération Enfant Soleil vise à soutenir le développement d'une pédiatrie de qualité et contribuer à la réalisation de projets pour tous les enfants du Québec.

Il provient d'une collaboration entre le MSSS et Opération Enfant Soleil, visant à soutenir à part égale des projets d'aménagement ou de rénovation d'espaces dédiés à la clientèle pédiatrique.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être un établissement de santé reconnu et régi par le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Être en conformité avec les politiques de développement régional de la santé pour l'enfant;
- Être en conformité avec le permis d'établissement (Niveau de soins);
- Être dédié minimalement à 80 % à la clientèle pédiatrique;
- Avoir les ressources humaines et matérielles nécessaires à l'utilisation, à l'entretien et à la pérennité.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU FINANCEMENT

- La réponse aux besoins du milieu;
- Les retombées et l'impact du projet auprès des enfants;
- Le niveau d'expertise de l'organisation;
- La présentation d'un dossier complet incluant toutes les pièces justificatives demandées.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- **Montant forfaitaire** accepté conjointement entre Opération Enfant Soleil et le MSSS.

EXEMPLES DE PROJETS FINANCÉS

- Ajout de salles d'allaitement
- Rénovation d'une salle d'examen
- Déplacement de cloisons dans les chambres afin de rediviser les espaces
- Rénovation de salle de bain
- Réaménagement des locaux de traitement, etc.

CLAUSES D'EXCLUSION

- Les projets réalisés dans les régions de **Québec, Montréal et Estrie**;
- Les frais de fonctionnement;
- Les salaires;
- Les équipements mobiliers réguliers des hôpitaux;
- Les demandes provenant de particuliers ou dans un but personnel;
- Les projets ne répondant pas à la mission du fonds.

ÉTAPES D'ATTRIBUTION D'UN OCTROI

1. Dépôt d'une demande tout au long de l'année courante;
2. Analyse et recommandation par un comité externe d'experts indépendants;
3. Approbation de l'octroi par le Conseil d'Administration d'Opération Enfant Soleil;
4. Approbation par le MSSS;
5. Signature de l'entente entre Opération Enfant Soleil et le demandeur;
6. Tournée annuelle d'Opération Enfant Soleil et annonce publique de l'octroi;
7. Réalisation du projet;
8. Réclamation des fonds (*graduellement ou en totalité*) sur présentation des factures et des pièces justificatives
9. Reddition de compte à fournir annuellement via le formulaire en ligne, démontrant l'avancée du projet jusqu'à sa réalisation complète.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

S'il s'agit de votre première demande, veuillez communiquer avec nous afin d'obtenir un code d'utilisateur et un mot de passe. Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter :

Cindy Marcoux
Conseillère à la gestion des octrois
octrois@operationenfantsoleil.ca
1 877 683-2325, poste 151